

Semaine 7 : Présentation de l'entreprise lelivrescolaire.fr

Semaine 7

Alors, lelivrescolaire.fr est une maison d'édition de manuels scolaires. On édite des manuels pour les collégiens, en histoire-géographie, en français, en anglais et en mathématiques. Notre particularité c'est que depuis le début d'avoir misé sur le travail collaboratif entre enseignants, puisque chacun de nos manuels est conçu non par 2 ou trois professeurs, mais plutôt par une communauté de 200 professeurs. L'autre particularité, c'est que tous les contenus créés par ces enseignants, sont placés sous licence *Creative Commons CC by SA*. Enfin depuis le début, on mise énormément sur le numérique en proposant chacun de nos manuels en version gratuite et libre d'accès sur Internet, mais également depuis peu sur une version tablette.

Alors, si nous utilisons les licences libres au lelivrescolaire.fr, c'est parce que depuis le début on a décidé d'apporter notre pierre à l'édifice de ce qu'on appelle l'Open éducation. C'est-à-dire qu'en tant qu'éditeur scolaire, on a envie de contribuer au fait que chacun pourra et peut dès aujourd'hui avoir accès à tout un ensemble de contenus et de ressources pédagogiques qui soient libres, gratuites. Aussi, qu'on peut si l'on veut l'adapter à ses besoins quand on est enseignant ou bien l'adapter à ses élèves. Quand on est élève, on peut l'adapter à son apprentissage. Bref, pour nous, c'est une évidence d'utiliser les licences libres au sein de nos manuels et sur notre site internet. D'ailleurs, sur notre site on propose, notamment, par le biais de ces licences libres à chaque enseignant de personnaliser son manuel. Par exemple, dans le manuel d'histoire-géographie, on va retrouver tout contenu du manuel sur le site Internet et on pourra pouvoir également y insérer ses propres cours, on pourra copier-coller un cours et le modifier. Bref, tout ça est complètement libre pour tous les utilisateurs.

Alors, comme je vous l'ai dit justement, tous les contenus du lelivrescolaire.fr sont placés sous licence libre *Creative Commons by SA*. Alors pourquoi utilise-t-on le SA ? C'est tout simplement, dans cette dynamique que j'ai décrite juste avant, c'est-à-dire, nous ce que l'on veut c'est de promouvoir l'Open Éducation, l'accès libre et gratuit au savoir et aux ressources. Donc, ce n'est pas pour que quelqu'un derrière puisse utiliser nos contenus et mettre des droits d'auteurs ou des DRM par-dessus. Donc, nous ce que l'on veut, c'est que les gens qui réutilisent nos contenus et on les encourage à le faire, en revanche s'engagent à rester dans cette dynamique de ressources libres.

Pourquoi utilisons-nous le by ? C'est parce qu'en fait, sur tous nos contenus, il y a une communauté de 1000 professeurs qui participent. Écrire un manuel scolaire c'est un travail de plusieurs mois, voire une année et nous semble normal et juste que la communauté qui a contribué à la rédaction des ressources soit citée et que la paternité soit respectée dans la réutilisation des ressources.

Alors, pourquoi l'on n'utilise pas le NC, qui est la dernière possibilité pour une licence *Creative Commons* ? C'est que finalement pour nous ce n'est pas tellement le sujet. Ce qui compte pour nous c'est avant tout la dynamique libre et le respect de la paternité, à savoir que quelqu'un souhaite monétiser son adaptation d'une ressource, tant que ça reste sous licence libre et que la paternité est citée, ça nous ne dérange pas.

Modèle économique

Alors, en termes de modèle économique, finalement, c'est assez simple. On se rémunère en vendant chaque année aux établissements scolaires, donc les collèges, les manuels papiers. De plus, on rend accessible l'ensemble de nos contenus dans toutes les matières et tous les niveaux sur notre site Internet, où on va retrouver tous les livres scolaires en libre accès gratuit. Également, on est en train de sortir des versions tablettes où là le contenu sera embarqué et en mode hors ligne. C'est-à-dire, on n'a pas besoin de connexion pour pouvoir accéder à son livre d'histoire-géographie par exemple. Et à ce moment-là, les applications seront payantes pour les utilisateurs ou les collèges qui souhaitent en équiper leurs élèves.

Finalement, la question de la monétisation du modèle économique, ce n'est pas tellement une question de ressources. Ce n'est pas parce qu'on utilise des ressources libres qu'on n'a pas le droit d'avoir un modèle économique qui permet de faire vivre une entreprise et des équipes qui y travaillent. La preuve, là vous avez un manuel scolaire qui est sous licence libre et qui est vendu comme n'importe quel manuel scolaire aux établissements.

La question donc, ce n'est tellement pas le modèle économique, c'est de savoir la vision qui a derrière et l'ambition. Si nous, on fait des licences libres et pas les autres éditeurs, c'est parce qu'on n'a pas la même approche des contenus. C'est que pour nous, les contenus, c'est la propriété de ceux qui les utilisent et ceux qui les ont conçus, en l'occurrence notre communauté de 1000 professeurs et tous leurs collègues et ce n'est pas la propriété de l'éditeur non plus.

Voilà donc, c'est avant tout une différence philosophique, d'approche dans la conception d'un contenu, pas tellement une différence de modèle économique.